

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2019-34 du 16 décembre 2019 portant fin de fonction  
à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK1930796S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang;  
Vu la décision n° N 2019-12 du 13 juin 2019 du président de l'Établissement français du sang nommant M. Pascal MOREL aux fonctions de directeur médical par intérim,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Il est mis fin aux fonctions de directeur médical par intérim exercées par M. Pascal MOREL au 31 décembre 2019.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 16 décembre 2019.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
FRANÇOIS TOUJAS